**Lexique dE LA TRANSMISSION D’ENTREPRISE**

**Abort Fees**

Honoraires divers de conseils liés à une transaction dont le règlement, en cas d'échec dans la réalisation de la transaction, est généralement à la charge du capital-­‐investisseur.

**ACCRE** (Aide aux Chômeurs Créateurs ou Repreneurs d’Entreprises)

Cette aide consiste en une exonération de charges sociales pendant un an, sous certaines conditions, maintien des allocations chômage sur une durée limitée dans le temps ou versement de 50 % des allocations restant dues sous forme d’un capital.

**Affectio Societatis**

L'affectio societatis représente le lien qui unit des associés à travers le partage des bénéfices ou des pertes, des risques et des opportunités. Ce lien est faible au sein d'une entreprise cotée où les actionnaires ont la possibilité́ à tout moment de le rompre en vendant leurs actions. Il sera plus fort lors d'une prise de participation dans une société́ par un capital-­‐investisseur.

**AFIC**

Association Française des Investisseurs en Capital. Regroupe les structures actives dans le capital investissement français.

**Analyse SWOT**

Matrice d’analyse stratégique récapitulant de façon synthétique les forces (Strenghts), faiblesses (Weaknesses), opportunités (Opportunities) et menaces (Threats), d’un projet de reprise.

**Anvar**

Rattachée à OSEO, l'Agence Nationale de Valorisation de la Recherche est un établissement public qui conseille, accompagne et finance les projets innovants. L'aide à l'innovation que propose l'ANVAR se caractérise par une avance à taux zéro, remboursable uniquement en cas de succès selon le principe du partage du risque, et par un appui à la gestion des projets.

**Apport personnel**

Fonds propres que le repreneur investit financièrement dans le projet de reprise.

**Audits d’acquisition**

Voir Due diligences

**BFR (Working capital)**

Besoin en Fonds de Roulement. Correspond à̀ : Clients + stocks + divers actifs court terme – (fournisseurs + divers passifs court terme).

**Bimbo**

Acquisition d'une entreprise par un ou plusieurs de ses cadres associés à un repreneur extérieur qui en prend la direction dans le cadre d'un montage à effet de levier. Opération mixte MBO/MBI qui permet de favoriser la continuité dans la direction de l'entreprise.

**Bridge financing**

Crédit relais, souvent souscrit par la holding d’acquisition pour couvrir le délai de distribution par la société́ cible de la trésorerie existante au moment de l’acquisition.

**BSA : Bon de Souscription d'Actions.**

Il est attaché à une obligation (OBSA) ou à̀ une action (ABSA). Il permet de souscrire à des actions nouvelles à des conditions fixées d'avance.

**Build up**

Constitution d'un groupe d'entreprises aux activités complémentaires, rassemblées au sein d'une holding de reprise.

**Business Angel**

Entrepreneur ou ex-­‐entrepreneur qui investit à titre personnel dans le capital d’un projet ou d’une entreprise tout en lui faisant bénéficier de son expérience et de ses relations.

**Business Plan**

Plan de développement élaboré́ par le repreneur, et destiné à convaincre les intervenants financiers susceptibles de participer au montage de l'opération envisagée.

**Buy or sell**

Clause obligeant un actionnaire à racheter les parts des autres ou à̀ leur vendre les siennes, à une date donnée.

**Buy-out**

Voir LBO et MBO.

**Capacité́ d’Autofinancement (CAF)**

Capacité́ d’investissement ou de remboursement de l’entreprise, équivalente au résultat net + dotations aux amortissements – reprises sur amortissements.

**Capital ‐ développement**

L'opération de financement d’une entreprise qui s'effectue par augmentation de capital (minoritaire ou majoritaire) dans le but de permettre à̀ l'entreprise cible de poursuivre son développement, tant par croissance interne que par croissance externe. Ces opérations concernent le plus souvent des entreprises rentables et en forte croissance.

**Capital‐investissement**

Terme générique désignant l'ensemble des financements en capital apportés par des investisseurs professionnels (sociétés de capital-­‐investissement, business angels). Cette notion regroupe donc aussi bien le capital-­‐risque, le capital-­‐développement, le retournement, et les LBO (sous toutes ces formes). « Private equity» en anglais.

**Capital de proximité́**

C'est une forme de capital-­‐investissement locale. Elle tire ses ressources d'associations, ou d'organismes locaux.

**Capital-­‐retournement**

Financement destiné à restructurer et à relancer une entreprise confrontée à de graves difficultés.

**Capital-­‐risque**

Investissement en fonds propres dans des projets ou des entreprises à fort potentiel, forte croissance et rentabilité́, à caractère technologique ou innovant. Il y a quelques années, les investisseurs en capital-­‐risque se sont distingués par leurs engagements massifs sur des projets liés au développement de l'Internet et du commerce en ligne.

**Capital transmission/succession**

Financement destiné à permettre l’acquisition d’une entreprise existante par une nouvelle équipe de dirigeants venant de la société́ ou de l’extérieur.

**Carried interest**

Intéressement revenant aux managers des sociétés de capital-­‐investissement, en général au-­‐dessus d'un taux minimum de rentabilité́ (« hurdle rate »).

**Carve-­‐out**

Opération par laquelle on sépare une division ou une entité́ économique pas entièrement autonome, intégrée dans un ensemble économique plus vaste (par exemple une business unit d’une filiale de grand groupe). Voir également spin-­‐off.

**Caution**

Personne qui s’oblige à̀ rembourser la dette d’un débiteur à la place de celui-­‐ci. Le cautionnement est une garantie personnelle.

Dans une reprise d’entreprise, le repreneur s’engage généralement à se substituer au cédant dans les cautions qu’il a accordées.

**Cessionnaire**

Désigne le repreneur.

**Cession industrielle**

Vente d'une entreprise à une autre entreprise, par exemple lors de la sortie d’un fonds d’investissement.

**Clause de non-­‐concurrence**

Désigne une clause du protocole d’accord, parfois intégrée dans la lettre d’intention, destinée à empêcher le cédant de relancer une activité́ concurrente à celle du repreneur après cession de l’entreprise.

**Clause potestative**

Conditions dont la réalisation dépend uniquement de la volonté́ du débiteur de l’obligation.

**Closing**

Réitération des actes de cession / acquisition correspondant à la cession définitive des titres ou du fonds après levée des conditions suspensives et résolutoires.

**Commitment**

Engagement de versement/souscription pris par un investisseur dans un fonds de capital investissement.

**Complément de prix**

Voir Earn-­‐out.

**Conditions suspensives et résolutoires**

Conditions indiquées dans le protocole d’accord, susceptibles de remettre en cause l’acquisition. Les plus courantes concernent l’obtention de l’emprunt par le repreneur, la signature de la clause de non-­‐ concurrence par le cédant, ou des conclusions d’audit d’acquisition favorables à la transaction.

**Conseil d'Administration**

Organe collectif de gestion. Ses membres sont élus par l'Assemblée Générale Ordinaire (AGO).

**Conseil de Surveillance**

Organe dont les membres, élus par l'Assemblée Générale Ordinaire, exercent collégialement le contrôle de l'action du Directoire.

**Contre-­‐garantie (garantie de la garantie)**

Moyens utilisés par le repreneur pour assurer la mise en jeu de la garantie d’actif–passif. Les solutions les plus courantes sont la caution bancaire à première demande, le crédit-­‐vendeur, ou les compléments de prix.

**Coupon**

Droit de paiement du dividende attaché à une action ou de l'intérêt attaché à une obligation. Il peut être attaché (le dividende reste dans l’entreprise), ou détaché́ (le dividende est distribué́).

**Covenants**

Ensemble des ratios indiqués en annexe des contrats de prêts, et qui permettent au financeur de dénoncer son concours en cas de non-­‐respect de ces critères.

**Crash-­‐test**

Désigne le « scénario catastrophe » qu’il est souhaitable de faire apparaître dans le business plan de reprise.

Cette hypothèse évalue les conséquences pour l’entreprise liées à une baisse d’activité́ importante et inattendue.

**Crédit-­‐vendeur**

Appellation communément employée pour désigner les délais de paiement consentis au repreneur par le vendeur d'une entreprise ou d’un fonds de commerce. Le vendeur doit obtenir des garanties en contrepartie du crédit qu’il accorde (caution bancaire, assurance décès, nantissement de titres par exemple).

**Data-­‐room**

Pièce dans laquelle sont regroupés les documents et informations confidentielles mis à la disposition des repreneurs potentiels.

**Deal**

Opération, affaire, accord

**Deal Flow**

Désigne le courant d'affaires constituant des opportunités d'investissement pour un intervenant financier.

**Dédit (ou clause de dédit)**

Disposition d’un contrat qui permet à̀ un contractant de ne pas exécuter son obligation, moyennant une somme d’argent fixée à l’avance dans le contrat.

**Défaut**

Cas d'exigibilité́ anticipée des prêts. Intervient en particulier quand un covenant n'est pas respecté́.

**Dette mezzanine**

Prêt dont le remboursement intervient après celui de la dette senior, à un taux d'intérêt supérieur à celui de la dette bancaire.

**Dette senior**

Prêt sur 5 à 7 ans consentis par une ou plusieurs banques à un repreneur dans le cadre d'une opération d'acquisition d'entreprise.

**Discounted Cash Flows (DCF)**

Méthode d’évaluation qui consiste à̀ calculer la valeur d’une entreprise à partir des flux futurs générés.

**Dividendes prioritaires**

Le montant du dividende prioritaire est exprimé́ en pourcentage du bénéfice net de l'entreprise.

**Dividendes statutaires**

On peut intégrer dans les statuts d'une société́ le droit pour certaines actions de disposer d'une fraction déterminée des bénéfices. On parle aussi d'un droit de premier dividende calculé sur la base du capital libéré́.

**Dilution**

Un actionnaire est « dilué » quand sa part relative du capital d'une entreprise est réduite suite à une augmentation de capital.

**Droits d’enregistrement**

Droits à payer lors de la présentation d’un acte à la formalité́ de l’enregistrement. Certains actes doivent être obligatoirement enregistrés (exemples : achat d’un immeuble, d’un fonds de commerce, de parts de SARL). Les droits d’enregistrement peuvent être fixes (montant prédéterminé́) ou proportionnels au montant de la transaction.

**Droit de préemption**

Droit conféré́ à certains actionnaires par les statuts ou un pacte d'actionnaires, pour se prémunir contre l'arrivée d’actionnaires indésirables, en acquérant à leur place les titres du cédant.

**Due diligences**

Audits d'acquisition préalables à la reprise d'entreprise, qui permettent en particulier d'analyser les éléments comptables, juridiques, fiscaux et sociaux de l'entreprise-­‐cible.

**Early stage**

Financement d’une entreprise ayant un produit en phase de test ou une production pilote. Le projet généralement inferieur à 30 mois d'existence engendre ou est sur le point d'engendrer ses premiers revenus.

**Earn‐out**

Clause permettant d'indexer une partie du prix de cession à l'atteinte d'objectifs financiers fixés sur les années à venir.

**EBIT** (Earning Before Interests and Taxes)

Désigne en comptabilité anglo-saxonne le résultat d’exploitation (Rex) duquel est déduite la participation des salariés.

**EBITDA** (Earning Before Interests and Taxes Depreciations and Amortizations)

Désigne en comptabilité anglo-saxonne l’Excèdent

Brut d’Exploitation (EBE)

**Echelle de Lehmann**

Barème de référence indiquant le montant de commissions dues à un cabinet-conseil dans le cas de succès d’une opération de cession / acquisition. Cette commission s’exprime en % du prix de cession.

**Effet de levier**

Voir LBO

**Equity**

Fonds propres. L'equity est l'une des trois composantes d'une structure financière, avec la mezzanine et la dette bancaire. L' « equity value » représente la valeur des fonds propres d'une société́ par opposition à la valeur d’entreprise « entreprise value ».

**Equity kicker**

Ensemble des techniques permettant à̀ un prêteur mezzanine ou à l’équipe de management d'avoir accès au capital. Utilisé sous la forme de bons de souscription, options de rachat d'actions, ou d'obligations convertibles.

**Excèdent de Trésorerie**

Disponibilités excédentaires ou valeurs mobilières de placement non nécessaires à l’exploitation de l’entreprise, et susceptibles de participer au montage financier de reprise par la holding.

**Exclusivité́ de négociation (clause de "lock out")**

Clause de la lettre d'intention et du protocole d’accord destinée à obtenir de la part du cédant un engagement à ne pas mener de négociations parallèles avec d'autres repreneurs potentiels.

**Exit**

Sortie d'un investissement.

**Fiche-­‐Repreneur (fiche-­‐projet)**

Note de synthèse élaborée par le repreneur, et destinée à communiquer auprès des cédants et professionnels du secteur. Ce document définit les grandes lignes du projet de reprise, et le profil du repreneur.

**FIP (Fonds d’Investissements de Proximité́)**

Voir Capital de proximité́.

**Fonds de fonds**

Fonds prenant des participations dans différents fonds de capital-­‐investissement.

**Fonds propres**

Capitaux permanents ou quasi-­‐permanents mis à la disposition de l'entreprise. Ils comprennent notamment le capital social et les réserves. Ils englobent aussi certaines dettes, comme les obligations convertibles, les prêts participatifs, les obligations remboursables en actions. Les comptes courants bloqués d'actionnaires sont aussi souvent assimilés aux fonds propres.

**Franchise de remboursement**

Période pendant laquelle un emprunteur ne paye au plus que la quote-part d’intérêt à l'organisme qui lui a accordé́ un prêt.

**Garantie d’Actif-­‐Passif (GAP)**

Ensemble des garanties données par le cédant au repreneur sur les montants figurant au bilan de l’entreprise.

En cas d’augmentation du passif, ou de diminution de l’actif, le cédant s’engage à combler le différentiel pendant une période donnée.

**Goodwill**

"Survaleur" de l'entreprise correspondant à̀ sa notoriété́, sa clientèle, son image de marque, ses atouts stratégiques,...

**Hands-­‐on / hands-­‐off**

Attitude d'un investisseur financier qui s'implique / ou pas dans la gestion de l'entreprise au coté du management.

**Haut de bilan**

Désigne l'ensemble des métiers et des opérations qui gravitent autour des fonds propres et des quasi-­‐fonds propres des entreprises.

**Holding de reprise (New Co)**

Société́ "ad hoc" créée par le repreneur, destinée à collecter les fonds nécessaires au rachat de la société́-­‐ cible dans le cadre d'un montage à effet de levier.

**Hurdle rate**

Taux de rendement annuel au-­‐dessus duquel les managers de la société́ de capital-investissement reçoivent une partie de la plus-value (carried interest). Le taux est généralement fixe et fait implicitement référence à une rémunération sans risque.

**IPO (**Initial Public Offering)

Introduction en bourse.

**Intégration fiscale**

Régime fiscal permettant d'imputer les pertes ou les bénéfices d'une filiale sur le bénéfice global du groupe auquel elle appartient.

Dans une reprise d'entreprise par endettement avec effet de levier et création de holding de reprise, l'intégration fiscale permet de déduire des bénéfices de la société́ reprise les intérêts des emprunts souscrits pour le rachat de celle-­‐ci et de faire remonter, dans la holding de reprise, l'I.S. qu'aurait dû payer la société́ reprise s'il n'y avait pas eu cette déduction.

**Key man insurance**

Assurance homme clef souscrite par l'entreprise sur la tête des dirigeants et le plus souvent déléguée au profit des prêteurs senior. Se trouve généralement dans les dossiers de LBO.

**Large caps**

Désigne l'ensemble des entreprises présentant une valorisation supérieure à 500 M€.

**LBO** (Leverage Buy Out)

Appellation générique regroupant les différents montages à effet de levier, tels que MBO, MBI, OBO, BIMBO,...

**LBU** (Leverage Build Up)

Voir Build up

**Lease-­‐back**

Opération financière qui consiste à̀ dégager de la trésorerie en vendant un bien à̀ une société́ de crédit-­‐ bail, qui reloue le bien à l’entreprise avec option d’achat à terme.

Lettre d'intention ou Letter Of Intent (LOI) ou Memorandum Of Understanding (MOU) ou Term Sheet

Courrier de pré́-­‐contractualisation d'une opération envoyé́ par un repreneur à un cédant. Ce document consiste à̀ formaliser les points d'accord repreneur/cédant avant de s'engager sur un protocole d'accord.

**Levée de fonds**

Levée d’une dette bancaire pour financer une opération à effet de levier.

**Liasse fiscale**

Document de base de l'Administration Fiscale regroupant le bilan, le compte de résultats, et les annexes de l'entreprise. Eléments indispensables au repreneur pour l'analyse des comptes et la valorisation d'entreprise.

**Love money**

Désigne les fonds apportés par les proches du repreneur dans le cadre d'une opération de reprise d'entreprise.

**Management fees**

Honoraires de gestion facturés par la holding à sa société́-fille en contrepartie de prestations de management assurées par un repreneur-dirigeant rattaché à la holding (voir remontées de trésorerie).

**Mandat d’achat (mandat acheteur)**

Désigne le mandat confié par un repreneur à un cabinet d’intermédiation chargé de le conseiller pendant la durée du processus de reprise. La rémunération du cabinet s’effectue par retainer et/ou success fees.

**Mandat de vente (mandat vendeur)**

Désigne le mandat confié par un cédant à un cabinet d’intermédiation chargé de le conseiller pendant la durée du processus de cession. La rémunération du cabinet s’effectue par retainer et/ou success fees.

**Matrice BCG**

Grille d’analyse stratégique inventée par le Boston Consulting Group dans les années 60. Cet outil permet d’étudier l’équilibre du portefeuille produits/services de l’entreprise.

**MBI (Management Buy In)**

Acquisition d'une entreprise par un ou plusieurs repreneurs extérieurs dans le cadre d'un montage à effet de levier.

**MBO (Management Buy Out)**

Acquisition d'une entreprise par un ou plusieurs de ses dirigeants dans le cadre d'un montage à effet de levier.

**Mezzanine**

Financement complétant ou remplaçant la Dette Senior. D’une durée plus longue et avec un rendement plus élevé́, il prend la forme d’un prêt avec un intérêt payé et un intérêt capitalisé, et peut donner accès au capital (OBSA, OC,...). Se situe après la Dette Senior dans l’ordre de remboursement des créanciers.

**Mid caps**

Désigne l'ensemble des entreprises présentant une valorisation comprise entre 50 et 500 M€.

**Montage**

Désigne la phase d’organisation juridique, fiscale et financière d’une opération.

**Multiples**

Coefficients appliqués à certains soldes financiers de l'entreprise (EBIT, RN, etc.) pour sa valorisation.

**Nantissement**

Engagement d’un débiteur de remettre un bien, sans dépossession, à son créancier en paiement d’une garantie (exemples : fonds de commerce, matériel et outillage, parts

**Note de confidentialité́ (ou NDA : Non-­‐Disclosure Agreement)**

Document destiné à protéger le cédant ou l’intermédiaire contre le risque de divulgation d’informations confidentielles concernant l’entreprise.

**Note de confidentialité́ (ou NDA : Non-­‐Disclosure Agreement)**

Document destiné à protéger le cédant ou l’intermédiaire contre le risque de divulgation d’informations confidentielles concernant l’entreprise.

La signature de ce texte par le repreneur constitue souvent un préalable à toute communication sur le dossier de reprise.

**OBO (Owner Buy Out)**

"Vente à soi-­‐même" permettant à̀ un dirigeant de réaliser une partie de son capital tout en continuant dans un premier temps à diriger son entreprise.

**Open bid**

Désigne une procédure de cession d’entreprise basée sur un système de mise aux enchères. Les acheteurs sont alors soigneusement sélectionnés, et la procédure strictement définie.

**Pacte d’actionnaires**

Document juridique permettant de préciser le fonctionnement entre les investisseurs et le repreneur, ainsi qu’entre repreneurs dans le cas de reprise à plusieurs.

**PER (Price Earning Ratio)**

Rapport entre le résultat net d’une entreprise et sa valeur. Par extension, multiple de valorisation du bénéfice après retraitements comptables, en référence aux pratiques boursières.

**Période d'accompagnement**

Il s'agit d'une période de « règne conjoint » pendant laquelle le cédant transmet au repreneur le savoir et le pouvoir relatifs à̀ l'entreprise.

**Pool bancaire**

A l’occasion d’une levée de fonds auprès de plusieurs banques, un pool bancaire est souvent créé́. Il est animé́ par la banque « chef de file ».

**Pool d'investisseurs**

A l’occasion d’un investissement financier auprès de plusieurs investisseurs financiers (capital investisseurs), un pool d'investisseurs est souvent créé́. Il est animé́ par l’investisseur « chef de file ».

**Portage**

Convention par laquelle un intermédiaire s'engage, pour le compte de son client, à acquérir des titres d'une société́ et à les lui céder à une date et à un prix fixés au départ.

**Portefeuille de participations**

Ensemble des participations détenues par un capital investisseur.

**Prime d'émission**

Prix payé en sus de la valeur nominale de l'action. Elle apparaît souvent dans le cadre d'une augmentation de capital d’une société́ qui existe depuis plusieurs années. Dans ce cas, elle ne fait que refléter l'augmentation de valeur de l'entreprise depuis sa création. On peut aussi la rencontrer lors de la création d'une société́. Elle reflète alors un différentiel de conditions d'investissements entre actionnaires.

**Private Equity**

Désigne l'ensemble des fonds d'investissement ou de développement intervenant sur des opérations de transmission ou de développement d'entreprise.

**Pré́-­‐introduction**

Investissement en capital dans une société́ proche de l'introduction en bourse.

**Promesse synallagmatique**

Promesse de vente ou protocole d’accord réciproque engageant juridiquement les deux parties, repreneur et cédant.

**Protocole d’accord**

Document juridique permettant de contractualiser les conditions de cession / acquisition établies entre le repreneur et le cédant. Ce document intègre les conditions suspensives et résolutoires, ainsi que les garanties d’actif-­‐passif (GAP).

**Public to private (« P to P »)**

Acquisition des actions d'entreprises cotées suivi par une sortie de la cote.

**Quasi-­‐fonds propres**

Ensemble des valeurs mobilières, telles que les obligations convertibles ou autres bons de souscription, qui permettent un accès différé́ au capital d’une entreprise.

**Ratio d’endettement**

Mesure le degré́ d'autonomie financière d'une entreprise. Le montant des dettes est rapporté́ à celui des fonds propres, qui définit le ratio d'endettement.

**Remontées de Trésorerie**

Opération financière consistant à̀ transférer mensuellement ou trimestriellement vers la holding la trésorerie nécessaire au remboursement de la dette. Ces remontées de trésorerie prennent la forme de frais de gestion facturés à la société­‐cible en contrepartie de prestations de management assurées par la holding (management fees).

**Rendement**

Dividende versé par l'entreprise. Il est exprimé́ en pourcentage du prix unitaire de l'action.

RES (Reprise de l'Entreprise par les Salariés)

Il s'agit d'un MBO, qui doit respecter certains critères pour bénéficier d'avantages fiscaux spécifiques.

**Retainer (forfait, front fee)**

Somme forfaitaire demandée par un cabinet-conseil au démarrage d'une mission d'accompagnement de type mandat acheteur ou vendeur.

**Retraitements comptables**

Opération consistant à̀ reformater les comptes de l’entreprise -­‐ cible. Les soldes de gestion ramenés à̀ des valeurs normatives permettent alors d’effectuer des calculs de valorisation pertinents.

**Révision de prix**

Formule de calcul permettant de réajuster un prix de cession à la hausse ou à̀ la baisse selon l’atteinte d’objectifs quantitatifs (futurs CA, Rex, Rn,...), ou qualitatifs (conquête de nouveaux clients/marchés, maintien de contrats, ...).

**SCR (Société́ de Capital-­‐Risque)**

Une société́ de capital-risque désigne, de façon générique, une société́ de capital-investissement.

**Second marché**

Section de la Bourse dédiée aux entreprises de taille moyenne et qui à ce titre, est une des sorties possibles pour un investisseur.

**Seed capital (Seed money)**

Financement d'un projet ou d'un produit en phase de développement.

Généralement inferieur à 18 mois d'existence, le projet n'est pas encore opérationnel.

**Sleeping partner**

Se dit d'un investisseur passif.

**Small caps**

Désigne l'ensemble des entreprises présentant une valorisation comprise entre 5 et 50 M€.

**Société́ Civile Immobilière (SCI)**

Société́ de personnes constituée par au moins deux associés. Elle est souvent utilisée pour gérer et acquérir un patrimoine immobilier.

**Société́ en retournement (société́ « in malis »)**

A l'inverse d'une société́ "in bonis", désigne une entreprise qui rencontre des difficultés financières sérieuses pouvant se traduire par une vente "à la barre du tribunal".

**Société́ in bonis**

Désigne une entreprise en bonne santé́ sur le plan financier.

**Soldes Intermédiaires de gestion (SIG)**

Principaux indicateurs de gestion issus du compte de résultats de l’entreprise, tels que Valeur Ajoutée (VA), Excèdent Brut d’Exploitation (EBE), Résultat d’exploitation (Rex), Résultat net (Rn).

**Spin-­‐off (essaimage)**

Opération de détachement d'une filiale de son groupe d'appartenance pour des raisons financières et/ou stratégiques.

**Start-­‐up**

Entreprise innovante à fort potentiel de croissance qui vient d'être créée.

**Stock-­‐options**

Options permettant au management de souscrire au capital avec une décote.

**Subordination**

Une dette est dite subordonnée lorsque le paiement de tout ou partie de ses intérêts ou de son principal ne peut intervenir qu’après le paiement des intérêts ou du principal d'une autre dette. L'attribution de dividendes peut aussi faire l'objet d'une clause de subordination par les prêteurs.

**Success fees (honoraires au succès)**

Désigne un mode de rémunération par lequel un cabinet-conseil perçoit des honoraires indexés au prix de cession/acquisition dans le seul cas où l'opération envisagée aboutit à̀ un succès.

**Syndication**

Opération consistant pour un financeur à limiter les risques en redistribuant une partie de l'emprunt ou de l'augmentation de capital qu'il a garanti.

**Teaser**

Présentation rapide et anonyme d'un projet ou d'une société́ destinée à susciter l'intérêt d'investisseurs potentiels.

**Ticket**

Terme familier désignant un investissement, une prise de participation.

**Tour de table**

Réuni l’ensemble des moyens financiers nécessaires à une opération.

**TRI**

Taux de Rendement Interne.

Mesure la rentabilité d'un investissement une fois la participation cédée.

**Underwriting**

Opération par laquelle un intervenant financier (equity ou dette) garantit la totalité́ d'un besoin de financement. A charge pour lui de la syndiquer avec éventuellement la possibilité́ d'en garder une partie pour lui.

**Valeur de rendement**

Méthode d’évaluation qui consiste à̀ évaluer la valeur d’une entreprise à partir de multiples de soldes intermédiaires de gestion (SIG) représentatifs de la rentabilité́ de l'entreprise.

Valeur patrimoniale

**Méthode d’évaluation qui consiste à̀ calculer la valeur d’une entreprise à partir d’éléments** du bilan retraités à leurs valeurs économiques.

**Valorisation d'entreprise (évaluation)**

Calcul financier qui consiste à définir la valeur d'une entreprise à partir de méthodes d'évaluation patrimoniale, et/ou basées sur les rendements financiers, ou encore à partir de méthodes basées sur les flux futurs de la société